

Délibération n°19bis	Conseil Municipal du 11 avril 2017
Finances	Domaine de compétence : 7.6 – Contributions budgétaires
<p>Le Mardi 11 Avril deux mille dix-sept à 17 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><u>Date de convocation</u> : 07/04/2017</p> <p><u>Membres présents</u> : 25</p> <p><u>Membres ayant donné pouvoir</u>: 8</p> <p><u>Membre(s) excusé(s)</u> :</p> <p><u>Membre(s) non excusé(s)</u> :</p> <p><u>Nombre de votants</u> : 33</p> <p>Affiché le 13/04/2017</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Richard KASPZAK, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Jean-Michel GOSSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Dominique DELSAUX, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Martina DESCHARLES, Mme Laurie CAFFIER, Madame Angélique COUSIN, Madame Stéphanie CODRON.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 8</p> <p>Absent (s) non excusé (s) :</p> <p>Votants : 33 :</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>
<p>Objet : Encaissement de la recette issue de la convention de mécénat pour la réalisation d'une statue de marin-pêcheur</p>	
<p>Rapporteur :</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Encaissement de la recette issue de la convention de mécénat pour la réalisation d'une statue de marin-pêcheur</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2 du 5 décembre 2016 relative à l'acceptation de dons financiers affectés à la réalisation d'une statue de marin-pêcheur dans le cadre d'une opération de mécénat,

Considérant que l'assemblée délibérante doit autoriser l'encaissement de la recette issue de la convention de mécénat pour la réalisation d'une statue de marin-pêcheur en section d'investissement (Don de la société Eurovia d'un montant de 2 000 € et don du Crédit Maritime/Banque Populaire du Nord d'un montant de 3 000 €),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser l'encaissement de la recette issue de la convention de mécénat pour la réalisation d'une statue de marin-pêcheur en section d'investissement, à l'article 10251 – dons et legs en capital- du budget principal 2017 de la Ville ;

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

Le Maire

Philippe Fait

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170411-del19bis-110420-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

